

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Convocation du 03 avril 2018
En exercice : 15 - Présents : 13.
Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de FONGRAVE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, Maire.

Présents : FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, PERUZZA Danielle, CHAUVEL Pierre, DELESTRE Christel, ILLANA Michel, PASQUET Alexandre, DELRIEU Jean-Luc, BARBOT Henri, MALLET Hélène, CHARLES Margaret, THOMAS Julien, NAU Martine,

Absents excusés : MARILLER Franck (pouvoir à MALLET Hélène), PERIQUET Laurent (procuration à PERUZZA Danielle), et BIASIORI-POULANGES Bernard (procuration à DELESTRE Christel)

Secrétaire : THOMAS Julien

Après lecture, adoption du compte rendu de la séance du 14 décembre 2017

1. COMPTE DE GESTION 2017 - Délibération n° 2018-14

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2017 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - Délibération n° 2018-15

Madame PERUZZA Danielle, 1^{ère} adjointe, préside la séance, et fait lecture du compte administratif 2017 qui se décompose ainsi :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Dépenses Prévues	616 586.00
	Dépenses Réalisées	302 548.93
	Reste à Réaliser	132 000.00
RECETTES	Recettes Prévues	616 036.00
	Recettes Réalisées	175 795.34
	Reste à réaliser	115 064.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Dépenses Prévues	655 729.00
	Dépenses Réalisées	402 164.38
RECETTES	Recettes Prévues	654 529.00
	Recettes Réalisées	660 969.19

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 35 848.60
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	84 596.69

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 126 753.59
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	258 804.81
Soit un Résultat Global Cumulé de	132 051.22

Madame PERUZZA Danielle soumet le compte administratif au vote. Celui-ci est voté à l'unanimité. (M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean ne participe pas au vote).

3 AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - Délibération n° 2018-16

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif 2017 statue sur l'affectation du résultat.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour 2017 de : 84 596.69
- un excédent reporté de : + 174 208.12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 258 804.81

- un déficit cumulé d'investissement pour 2017 de : 126 753.59
- un déficit des restes à réaliser de : 16 936.00
(Dép = 132 000 – Rec = 115 064.00)
Soit un besoin de financement de : 143 689.59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT FCT	258 804.81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	143 689.59
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	115 115.22
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	126 753.59

Les élus adoptent à l'unanimité cette délibération.

4 TAXES DIRECTES - Délibération n° 2018-17

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes locales d'imposition pour 2018, au vu du montant des bases prévisionnelles 2018 fourni par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas augmenter les taux :

- De voter un coefficient de variation proportionnelle égal à 1,
- De retenir les taux portés dans le cadre « II Décisions du Conseil Municipal » de l'état de notification des taux d'imposition 2018 soit :

- ❖ Taxe d'habitation : 9.45
- ❖ Foncier bâti : 10.64
- ❖ Foncier non bâti : 89.29

- De retenir un produit de contributions directes de 168 215 € pour équilibrer le budget.

5 SUBVENTION : DEBAT ET VOTE - Délibération n° 2018-18

Monsieur le Maire soumet les propositions d'attribution de subvention à diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le montant des diverses subventions à allouer pour 2018 selon le détail annexé au Budget Primitif 2018 de la commune.

N'ont pas participé au vote des subventions concernant l'association dont ils sont membres :

- M. ILLANA Michel pour Fongrave Animation
- Mme DELESTRE Christel, pour Fongrave Animation
- M. PERIQUET Laurent (absent/procuration à Danielle PERUZZA) pour la mutuelle des sapeurs pompiers
- M. DELRIEU Jean-Luc pour la Panlebé
- Mme PERUZZA Danielle pour la Vallée Mauve
- Mme PERUZZA Danielle pour le CCAS

6 BUDGET PRIMITIF 2018 : VOTE - Délibération n° 2018-19

Après avoir présenté le détail des Dépenses et Recettes des Sections Fonctionnement et Investissement du Budget, le conseil adopte le budget à l'unanimité.

Section de Fonctionnement :

Dépenses	573 186.00
Recettes	573 186.00

Section d'Investissement

Dépenses	794 448.00	dont 132 000.00 de Reste à Réaliser
----------	------------	-------------------------------------

7 ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE ET LE REGLEMENT DE FORMATION - Délibération n° 2018-20

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire villeneuvois. A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil et de valider le règlement de formation approuvé par le Comité Technique du CDG47 le 30 novembre 2017.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné et de favoriser la formation de catégorie d'agents qui refusent d'aller sur le site agenais de formation du CNFPT. La cotisation au CNFPT est maintenue à 0.90 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte, après avis du Comité Technique du CDG 47 du 19 septembre 2017, le plan de formation mutualisé et le règlement de formation annexés.

8 MOTION EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES - Motion n° 2018-21

L'Association Nationale Des Retraités Agricoles se bat depuis plusieurs années afin de revaloriser le montant des pensions pour les retraités agricoles.

En février 2017, l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité la proposition de loi permettant de porter la retraite agricole à 85 % du SMIC pour une carrière complète de chef d'exploitation. La commission des affaires sociales du Sénat a donné le 21 février 2018 un avis favorable mais le vote définitif par le Sénat a été repoussé.

Les représentants de l'ANRAF déçus par le report de l'adoption définitive craignent de nouveaux délais.

Aussi, le Conseil municipal de Fongrave réuni le 9 avril 2018

- Affirme sa solidarité avec l'Association Nationale Des Retraités Agricoles et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des retraités agricoles.

9 MOTION EN FAVEUR DE LA LIGNE PERIGUEUX- AGEN – Motion 2018-22

Le rapport gouvernemental de Monsieur Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire préconisait une fermeture des petites lignes ferroviaires, qui intègre l'ensemble de la ligne Périgueux-Agen malgré ses 20 dessertes ferroviaires quotidiennes en semaine : 16 entre Périgueux Le Buisson, 20 entre Le Buisson Siorac-en-Périgord, 8 entre Siorac-en-Périgord et Monsempron-Libos, et 16 entre Monsempron-Libos et Agen.

Certes, l'Etat s'engage sur des investissements importants pour le maintien du réseau ferroviaire national. Toutefois, la ligne ferroviaire Périgueux-Agen est vitale pour les 500 usagers qui l'empruntent quotidiennement. Certes, la dégradation lente de l'infrastructure et ses conséquences (limitation de vitesse et donc compétitivité de temps en baisse) limite le potentiel de cette ligne.

L'audit de réseau conduit en 2017 classe la ligne « en très mauvais état », 140 millions seraient nécessaires pour assurer la pérennité de la ligne.

Le désengagement de l'Etat et SNCF Réseau du financement de la maintenance des lignes régionales, soit près de la moitié du réseau néo-aquitain, met aujourd'hui en péril le tour de table financier nécessaire à la pérennité du réseau ferroviaire national. Si les usagers trouvent des alternatives à leurs transports régionaux, ils les appliqueront à leurs transports nationaux et leur part d'utilisation des lignes nationales en pâtira.

Les collectivités territoriales concernées par le devenir de la ligne Périgueux Agen saluent les efforts accomplis par la Région Aquitaine, pour son engagement pour le maintien et l'optimisation de l'exploitation de la ligne. Pour autant, au regard des enjeux socioéconomiques pour les territoires concernés, des enjeux d'attractivité économique et touristique, des enjeux environnementaux et de report modal, fixés comme une priorité gouvernementale pour les transports du quotidien, les collectivités appellent à un engagement fort de l'Etat et de SNCF Réseau pour définir le calendrier des travaux nécessaires, et garantir leur financement et leur réalisation.

Aussi, le Conseil municipal de Fongrave réuni le 9 avril 2018

- Affirme sa solidarité avec les usagers de la ligne Périgueux Agen
- Demande à l'Etat de considérer la priorité gouvernementale pour les transports quotidiens dans son ensemble, et notamment dans les territoires ruraux, de prendre en compte les enjeux environnementaux et de report modal dans les zones excentrées et de garantir un financement et un calendrier de travaux permettant de pérenniser la ligne Périgueux Agen.

10 QUESTIONS DIVERSES

➤ **Urbanisme :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers les Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant les maisons « Commeureuc », les propriétés de Monsieur KILKENS, Monsieur GIROU.

Monsieur le Maire fait part du suivi de la procédure d'élaboration du PLUI : mi-février, le projet de PLUIH a été arrêté par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois ; une réunion de travail de la commission PLUIH sera organisée fin avril suivi d'un conseil municipal avant le 15 mai afin de donner un avis sur le projet arrêté.

➤ **Restaurant Beau Rivage**

Le restaurant Aux Délices de Fongrave ouvrira ses portes le dimanche 20 mai.

➤ **Travaux Aménagement Rue :**

Travaux assainissement : la première tranche partant de la place à la route des tuileries a été difficile du fait de la profondeur des tranchées, de la consistance du sous-sol et de contraintes techniques. La deuxième partie partant de la rue des Tuileries est plus facile, le sous-sol étant plus stable et les tranchées moins profondes. Les travaux traitent actuellement de la route des Prés.

Travaux rue : la première partie a commencé avec la pose des trottoirs.

➤ **Logement de l'Ancienne Poste :** les anciens locataires partant au 2 avril 2018, la vente par le biais de l'Agence de Castelmoron est réactivée, un logement vide étant plus facile à vendre. Le bien est évalué à 99 800.00 euros.

➤ **Naissances :** plusieurs bébés sont nés simultanément début avril, la municipalité félicite les heureux parents.

➤ **Monument aux Morts :** le monument aux morts sera réinstallé avant la cérémonie du 8 mai.

La séance est clôturée à 23 heures.

FOUGEYROLLAS Pierre-Jean

PERUZZA Danielle

CHAUVEL Pierre

DELESTRE Christel

ILLANA Michel

PASQUET Alexandre

DELRIEU Jean-Luc

MARILLER Franck
Absent procuration à H. MALLET

PERIQUET Laurent
Absent procuration à D. PERUZZA

BARBOT Henri

MALLET Hélène

CHARLES Margaret

THOMAS Julien

NAU Martine

BIASIORI-POULANGES Bernard
Absent procuration à C. DELESTRE